



POLE JURIDIQUE ET STATUTAIRE
COMMISSION REGIONALE STATUT DES EDUCATEURS ET DES EQUIVALENCES (CRSEE)
P.V. DE LA REUNION DU MERCREDI 29 SEPTEMBRE 2021 A VILLENEUVE D'ASCQ

PRESENTS : Jean-Paul DELPORTE, Daniel DUFOUR, Jean-Luc ELLART, Jean-François NIEMEZCKI, Michel ROBILLIART

EXCUSES : Belkacem ABDELHAK, Daniel BEAUSSART, Martial BOURGEOIS, André CHARLET, François CLERCQ, David D'ASCENZO, David DILIBERTO, Jérôme ERCEAU, Christophe MARTINEZ

Assiste : Maxime BABEUR

Le Président de la commission intervient sur les différents points de la charte transmise aux membres des différentes commissions.
Il est décidé, après consultation des membres présents, et vu la nécessité de confidentialité des débats, de maintenir les réunions de la commission en présentiel sauf situation exceptionnelle.

→ Point sur les obligations d'encadrement saison 2021-2022 :

CLUB	EQUIPE	EDUCATEUR	DIPLÔME OBTENU	OBLIGATION	OBSERVATIONS	DEROGATION / DECISION
AMIENS MARIVAUX FUTSAL	Seniors R2 Futsal	EL ABBASSI Ahmed	Futsal initiation	CF FUTSAL BASE	Monsieur EL ABBASI s'engage à suivre le module futsal entraînement cette saison.	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;

DESTINATAIRES :

- ✚ Maxime BABEUR
- ✚ Pauline COUSIN – Site Internet
- ✚ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)
- ✚ Services Licences, compétitions, comptabilité

						<p>L'éducateur doit suivre le module Futsal entraînement avant la fin de la compétition 2021-2022. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p>
AMIENS SC	Seniors R2 Féminines	SOYER Corentin	U9	CFF3	<p>Monsieur SOYER est inscrit aux modules U17/19 et seniors dans la Somme en octobre. Il s'engage à suivre la certification CFF3 cette saison.</p>	<p>Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit suivre la formation et la certification CFF3 avant la fin de la compétition 2021-2022. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p>
ARMENTIERES JA	U17 R2	PRUNIER Tony	U18 et seniors	CFF3	<p>M. PRUNIER s'engage à suivre la certification CFF3 cette saison.</p>	<p>Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter :</p>

DESTINATAIRES :

- ↳ Maxime BABEUR
- ↳ Pauline COUSIN – Site Internet
- ↳ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)
- ↳ Services Licences, compétitions, comptabilité

						<p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit suivre la certification CFF3 avant la fin de la compétition 2021-2022. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p>
AVION Futsal	Seniors D2 Futsal	SIMOUNE Mustafa	CF FUTSAL BASE	CFP	Monsieur SIMOUNE est monté avec son équipe en D2 Futsal à l'issue de la saison 2019-2020 Il est en cours de formation BMF Futsal.	<p>Avis favorable.</p> <p>La commission transmet à la CFSE pour décision.</p>
BARLIN Futsal	Seniors R1 Futsal	BARBIEUX Rémy	Futsal initiation et Futsal entraînement	CF FUTSAL BASE	Monsieur BARBIEUX s'engage à suivre la certification CF Futsal Base cette saison.	<p>Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit suivre la certification CF Futsal Base avant la fin de la compétition 2021-2022. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue,</p>

DESTINATAIRES :

- ✚ Maxime BABEUR
- ✚ Pauline COUSIN – Site Internet
- ✚ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)
- ✚ Services Licences, compétitions, comptabilité

						<p>rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p>
BETHUNE Futsal	Seniors R1 Futsal	GOVAERE Kévin	BMF	CF FUTSAL BASE	Monsieur GOVAERE est en cours de formation CFP	<p>Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi du CFP 2021-2022.</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p>
BILLY MONTIGNY C	Seniors R3	COULON Raphael	BEF	BMF		Situation régularisée.
BOHAIN RC	Seniors R3	DE FREITAS ARNALDO	BMF	BMF		Situation régularisée
CALAIS GRAND PASCAL FC	U14 Ligue	DELATTRE Clément	U13	CFF2	Monsieur DELATTRE n'a pas transmis d'engagement en formation.	<p>Dérogation refusée.</p> <p>La demande de dérogation pourra être réétudiée dès réception d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation U15 et la certification du CFF2</p>

DESTINATAIRES :

- ↳ Maxime BABEUR
- ↳ Pauline COUSIN – Site Internet
- ↳ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)
- ↳ Services Licences, compétitions, comptabilité

						cette saison 2021-2022.
CALAIS GRAND PASCAL FC	U16 Ligue	PIGNART Brandon	U11	CFF3	Monsieur PIGNART n'a pas transmis d'engagement en formation.	Dérogation refusée. La demande de dérogation pourra être réétudiée dès réception d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation et la certification du CFF3 cette saison 2021-2022.
CAMBRAI OMCA	U16 Féminines	BENABDALLAH Abdelkader	néant	U15 ou U17	Monsieur BENABDALLAH s'engage à suivre la formation CFF3 cette saison	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit suivre la formation U15 ou U17/19 avant la fin de la compétition 2021-2022. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ». La commission fera le point en fin de saison. La Commission précise qu' en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.
CAMBRAI OMCA	U18 Féminines	BONNOT Jason	U13, U15, seniors	CFF3	Monsieur BONNOT s'engage à suivre la formation U17/19 et la certification CFF3 cette saison	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;

DESTINATAIRES :

- ✦ Maxime BABEUR
- ✦ Pauline COUSIN – Site Internet
- ✦ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)
- ✦ Services Licences, compétitions, comptabilité

						<p>L'éducateur doit suivre la formation U17/19 et la certification CFF3 avant la fin de la compétition 2021-2022. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p>
CHAUNY US	U16 R1	VALENZISI Yoann	U17/19 et seniors	CFF3	Monsieur VALENZISI s'engage à suivre la certification CFF3 cette saison.	<p>Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit suivre la certification CFF3 avant la fin de la compétition 2021-2022. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p>
CROIX FIC	Seniors R3	ROBAIL Samuel	BEF	BMF		Situation régularisée.

DESTINATAIRES :

- ↳ Maxime BABEUR
- ↳ Pauline COUSIN – Site Internet
- ↳ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)
- ↳ Services Licences, compétitions, comptabilité

DAINVILLE FC	Seniors R1 féminine	MERLEN Marion		BMF	Madame MERLEN est en cours de formation BMF	<p>Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducatrice doit entraîner l'équipe concernée et être présente sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducatrice doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi du BMF 2021-2022.</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p>
DOUAI SC	U15 Ligue	BRODZIAK Philippe	néant	CFF2	Monsieur BRODZIAK s'engage à suivre la formation et la certification CFF2 cette saison	<p>Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit suivre la formation et la certification CFF2 avant la fin de la compétition 2021-2022. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel</p>

DESTINATAIRES :

- ✚ Maxime BABEUR
- ✚ Pauline COUSIN – Site Internet
- ✚ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)
- ✚ Services Licences, compétitions, comptabilité

						joué en situation d'infraction.
DOULLENS RC	U18 R2	LARIVIERE Jean-Marc	I1, U13, U15, seniors	CFF3	Monsieur LARIVIERE s'engage à suivre le module U17/19 et la certification CFF3 cette saison	<p>Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit suivre la formation U17/19 et la certification CFF3 avant la fin de la compétition 2021-2022. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p>
ECOURT JS	Seniors R3	DETRAIT Loic	U9, U11, U17/19	BMF	Monsieur DETRAIT est en cours de formation BEF	<p>Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi du BEF 2021-2022.</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont</p>

DESTINATAIRES :

- ↳ Maxime BABEUR
- ↳ Pauline COUSIN – Site Internet
- ↳ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)
- ↳ Services Licences, compétitions, comptabilité

						rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.
ESCAUDOEUVRES CAS	U17 R1	AMROUNE Morad	U11, U13, U15, U17/19	CFF3	Monsieur AMROUNE s'engage à suivre le module senior et la certification CFF3 cette saison	<p>Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit suivre la formation module seniors et la certification CFF3 avant la fin de la compétition 2021-2022. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p>
FEIGNIES AULNOYE E	Seniors R2 féminines	LEGROS Rudy		CFF3	Monsieur LEGROS est inscrit au modules U17/19 et seniors. Il s'engage à suivre la certification CFF3 cette saison.	<p>Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit suivre la formation et la certification CFF3 avant la fin de la compétition 2021-2022. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p>

DESTINATAIRES :

- ✦ Maxime BABEUR
- ✦ Pauline COUSIN – Site Internet
- ✦ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)
- ✦ Services Licences, compétitions, comptabilité

						<p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p>
HAZEBROUCK SC	U16 R1	DELESTREZ Tristan	BMF En cours BEF	CFF3	<p>Monsieur DELESTREZ est en cours de formation BEF. Par conséquent, il doit encadrer une équipe à 11 de niveau Ligue dans le cadre de sa mise en situation professionnelle. Monsieur DELESTREZ possède déjà une licence technique en tant que salarié en charge du secteur éveil dans un autre club.</p>	<p>Dérogation accordée pour la saison. L'éducateur en cours de formation BEF pourra encadrer les U16 R1 avec une licence dirigeant.</p> <p>Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit suivre avec assiduité la formation BEF 2021-2022.</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p>
HAZEBROUCK ASC	U18 Féminines	WILLEMS Mathieu	U15	CFF3	<p>Monsieur WILLEMS s'engage à suivre la formation et la certification CFF3 cette saison</p>	<p>Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit suivre la formation et la certification CFF3 avant la fin de la compétition 2021-2022. La</p>

DESTINATAIRES :

- ↳ Maxime BABEUR
- ↳ Pauline COUSIN – Site Internet
- ↳ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)
- ↳ Services Licences, compétitions, comptabilité

						<p>commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p>
HELESMES Futsal	Seniors R1 Futsal	MAHAMMED Walid	Futsal initiation et Futsal entrainement	CF FUTSAL BASE	Monsieur MAHAMMED s'engage à suivre la certification CF Futsal Base cette saison.	<p>Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entrainer l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit suivre la certification CF Futsal Base avant la fin de la compétition 2021-2022. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p>
ITANCOURT NEUVILLE E	U16 R2	LALIN Yoan	U15, U17/19	CFF3	Monsieur LALIN s'engage à suivre le module senior et la certification CFF3 cette saison	<p>Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entrainer l'équipe concernée et</p>

DESTINATAIRES :

- ✦ Maxime BABEUR
- ✦ Pauline COUSIN – Site Internet
- ✦ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)
- ✦ Services Licences, compétitions, comptabilité

						<p>être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit suivre la formation module seniors et la certification CFF3 avant la fin de la compétition 2021-2022. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p>
LESQUIN US	U17 R2	AISSA Karim	CFF1, U13, U15	CFF3	Monsieur AISSA est en cours de formation BMF	<p>Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi du BMF 2021-2022.</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p>
LILLE METROPOLE Futsal	Seniors D2 Futsal	GOURARI Ahmed	U9 En cours BMF Futsal	CFP	Monsieur GOURARI est en cours de formation BMF Futsal. Il a suivi la formation BMF Futsal	Avis favorable.

DESTINATAIRES :

- ↳ Maxime BABEUR
- ↳ Pauline COUSIN – Site Internet
- ↳ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)
- ↳ Services Licences, compétitions, comptabilité

					en 2020-2021 mais n'a pas validé l'UC4. Il doit repasser cette UC en juin 2022.	La commission transmet à la CFSE pour décision.
LONGUENESSE JS	Seniors R3	PETREL Alexandre	BEF	BMF		Situation régularisée.
MARCQ O	Seniors R2	MATON Mathieu	BEF	BEF		Situation régularisée.
MARCQ O	U16 R1	GUELSIFI Samir	En cours BEF	CFF3	Monsieur GUELSIFI est en cours de formation BEF	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi du BEF 2021-2022. La commission fera le point en fin de saison. La Commission précise qu' en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.
MAUBEUGE Futsal	Seniors R2 Futsal	RANDA Christophe	BMF	CF FUTSAL BASE	Monsieur RANDA s'engage à suivre la formation futsal initiation cette saison	Dérogation refusée. La demande de dérogation pourra être réétudiée dès réception d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation futsal initiation et la formation futsal entraînement cette saison 2021-2022
MERICOURT Futsal	Seniors R2 Futsal	MAMZA Khalid	néant	CF FUTSAL BASE	Monsieur MAMZA s'engage à suivre la formation futsal initiation cette saison	Dérogation refusée. La demande de dérogation pourra être réétudiée dès

DESTINATAIRES :

- ✚ Maxime BABEUR
- ✚ Pauline COUSIN – Site Internet
- ✚ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)
- ✚ Services Licences, compétitions, comptabilité

						réception d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation futsal initiation et la formation futsal entrainement cette saison 2021-2022
MOUVAUX LILLE M Futsal	Seniors R2 Futsal	SISSOKO Daouda	Néant	CF FUTSAL BASE	Monsieur SISSOKO s'engage à suivre la formation et la certification Futsal base cette saison	<p>Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entrainer l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit suivre les modules Futsal initiation et Futsal entrainement avant la fin de la compétition 2021-2022. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p>
NEW TEAM Futsal	Seniors R2 Futsal	LENGELLE Sullivan	néant	CF FUTSAL BASE	Monsieur LENGELLE est inscrit au module Futsal initiation d'octobre dans l'Oise.	<p>Dérogation refusée.</p> <p>La demande de dérogation pourra être réétudiée dès réception d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation futsal initiation et la formation futsal entrainement cette saison 2021-2022</p>
OYE PLAGE Futsal	Seniors R2 Futsal	DEHIMAT Riadh	néant	CF FUTSAL BASE	Monsieur DEHIMAT s'engage à suivre la formation futsal initiation cette saison	<p>Dérogation refusée.</p> <p>La demande de dérogation pourra être réétudiée dès réception d'un engagement écrit de l'éducateur à</p>

DESTINATAIRES :

- ↳ Maxime BABEUR
- ↳ Pauline COUSIN – Site Internet
- ↳ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)
- ↳ Services Licences, compétitions, comptabilité

						suivre la formation futsal initiation et la formation futsal entrainement cette saison 2021-2022
ROUBAIX OC	U14 Ligue	FAIQ Rachid	I1	CFF2	Monsieur FAIQ s'engage à suivre la formation et la certification CFF2 cette saison. Inscrit au CFF2 de novembre à Liévin.	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter : L'éducateur doit entrainer l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ; L'éducateur doit suivre la formation et la certification CFF2 avant la fin de la compétition 2021-2022. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ». La commission fera le point en fin de saison. La Commission précise qu' en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.
ROUBAIX TOURCOING Port US	Seniors R2	MIMOUN Farid	BMF	BEF	Monsieur MIMOUN est monté avec son équipe en R2 à l'issue de la saison 2018-2019.	Dérogation accordée pour la saison. L'éducateur doit entrainer l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison. En cas de non-respect, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction. La commission lui suggère de s'inscrire en formation BEF lors de la session 2022-2023.
ROUBAIX SCO	Seniors R3	DUPONCHEL	I1	BMF	Monsieur DUPONCHEEL est en	Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions

DESTINATAIRES :

- ✦ Maxime BABEUR
- ✦ Pauline COUSIN – Site Internet
- ✦ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)
- ✦ Services Licences, compétitions, comptabilité

		Frédéric	En cours BMF		cours de formation BMF	<p>sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi du BMF 2021-2022.</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p>
ROUSIES Futsal	Seniors R1 Futsal	MORGENSTEIN Edson Junior	Futsal initiation	CF FUTSAL BASE	Monsieur MORGENSTEIN s'engage à suivre la formation Futsal entraînement et la certification Futsal base cette saison	<p>Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit suivre le module Futsal entraînement et la certification Futsal Base avant la fin de la compétition 2021-2022. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel</p>

DESTINATAIRES :

- ↳ Maxime BABEUR
- ↳ Pauline COUSIN – Site Internet
- ↳ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)
- ↳ Services Licences, compétitions, comptabilité

						joué en situation d'infraction.
SEQUEDIN OMS	U18 R2	MASSEMIN Christian	U15	CFF3	Monsieur MASSEMIN s'engage à suivre la formation et la certification du CFF3 cette saison.	<p>Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit suivre la formation et la certification CFF3 avant la fin de la compétition 2021-2022. La commission suggère au club de consulter les calendriers de formation sur le site de la Ligue, rubrique « formation – calendriers ».</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p>
SIN LE NOBLE AS DES EPIS Futsal	Seniors Futsal R2	MESKIS Yassine	Néant	CF Futsal Base	Pas d'engagement	<p>Dérogation refusée.</p> <p>La demande de dérogation pourra être réétudiée dès réception d'un engagement écrit de l'éducateur à suivre la formation futsal initiation et la formation futsal entraînement cette saison 2021-2022</p>
SOMAIN USAC	U15 Ligue	BOUDIEB Ahmed	I1, U17/19, seniors En cours VAE BMF	CFF2	Monsieur BOUDIEB a déposé un dossier de VAE BMF en 2020-2021. La première partie est recevable. La seconde partie est en cours.	<p>Dérogation refusée.</p> <p>La VAE n'ouvre pas de livret de formation. Monsieur BOUDIEB n'est donc pas considéré comme étant en cours de formation BMF.</p>

DESTINATAIRES :

- ✦ Maxime BABEUR
- ✦ Pauline COUSIN – Site Internet
- ✦ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)
- ✦ Services Licences, compétitions, comptabilité

						<p>La commission rappelle au club que :</p> <p>A compter du premier match et jusqu'à régularisation de sa situation, il est pénalisé de plein droit et sans formalité préalable, par éducateur ou entraîneur non désigné et pour chaque match officiel disputé en situation irrégulière, de l'amende de 40 €.</p> <p>Par conséquent, la commission met en demeure le club de régulariser sa situation avant le trentième jour qui suit la date du premier match officiel.</p>
VILLENEUVE D'ASCQ Futsal	Seniors D2 Futsal	DAHMANI Nassim	BMF	CFP	Monsieur DAHMANI est en cours de formation CFP.	<p>Dérogation accordée pour la saison. Deux conditions sont à respecter :</p> <p>L'éducateur doit entraîner l'équipe concernée et être présent sur le banc toute la saison ;</p> <p>L'éducateur doit régulariser sa situation vis-à-vis du Statut de l'Educateur : suivi du CFP 2021-2022.</p> <p>La commission fera le point en fin de saison.</p> <p>La Commission précise qu'en cas de non-respect des engagements, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.</p>

→ Dérogations recyclage (FPC : Formation Professionnelle Continue) :

DESTINATAIRES :

- ↳ Maxime BÂBEUR
- ↳ Pauline COUSIN – Site Internet
- ↳ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)
- ↳ Services Licences, compétitions, comptabilité

Comme indiqué dans les PV de la CRSEE du 9 juillet 2021 et du 26 août 2021, les engagements à participer à une Formation Professionnelle Continue (recyclage) **ne sont plus acceptés « automatiquement »** suite à la modification de l'article 6 du Statut Fédéral des Educateurs et Entraîneurs, sauf cas exceptionnels traités par la Commission.

Les demandes de dérogation pour les éducateurs suivants, en infraction vis-à-vis du recyclage, sont **refusées** par la Commission :

- COLZY Romain
- LARUELLE Tiphanie
- POULTRINIER Grégory

La Commission précise que leur licence « technique régional » pourra être délivrée lorsqu'ils auront régularisé leur situation.

A ce jour, 3 sessions de recyclage ont proposées en septembre 2021 et 1 autre session se déroulera en novembre 2021 :

- Les 13 et 14 septembre à Liévin : Entraînement technique et tactique des défenseurs
- Les 20 et 27 septembre à Amiens : Rôle et missions du directeur technique de club
- Les 23 et 24 septembre à Liévin : Rôle et missions du directeur technique de club
- Les 23 et 30 novembre à Amiens : Optimisation de la performance mentale

Les demandes de dérogation pour les éducateurs suivants ont été **accordées** par la Commission :

- GABSI David : dérogation accordée Jusqu'au 30 novembre 2021. Monsieur GABSI doit suivre la session de recyclage qui se déroulera les 23 et 30 novembre à Amiens. La Commission précise qu'**en cas d'absence à cette session de recyclage, les sanctions encourues sont rétroactives à compter du premier match officiel joué en situation d'infraction.**

Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission Régionale d'Appel Juridique dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée, suivant les prescriptions de l'article 190 des Règlements Généraux de la FFF.

→ Prochaine CRSEE : 14 octobre 2021

Jean-Paul DELPORTE
Président CRSEE

DESTINATAIRES :

- ✉ Maxime BABEUR
- ✉ Pauline COUSIN – Site Internet
- ✉ Thierry JANAS – Directeur Général Adjoint (pour information)
- ✉ Services Licences, compétitions, comptabilité